



## Arnaque & Mandat cash: aucun droit?

Par **alzae**, le **19/06/2011** à **20:46**

Bonjour,

Il y a quelques semaines, un jeune homme d'une vingtaine d'année, Florian H, a profité de l'arrêt des ventes de places pour un festival international très réputé (Hellfest) pour se faire connaître.

Sur les sites de petites annonces, de nombreuses personnes ont effectué des demandes désespérées afin de racheter des places d'occasion pour ce festival.

Florian H. a répondu à la plupart de ces annonces en proposant une place de concert à prix raisonnable puis, après avoir mis en confiance son acheteur, il demande un paiement par mandat cash. Une fois qu'il a bien reçu la somme d'argent (150€), plus aucune nouvelle.

Je sais que le paiement par mandat cash est vivement déconseillé pour les ventes à distance car aucune garantie ni assurance, mais en justifiant l'envoi d'argent avec la facture de la poste et en prouvant que ce Florian H. a bien tenté d'escroquer plusieurs personnes (avec des témoignages de ses échanges par courrier électronique), y a-t-il moyen de faire valoir quelque droit? J'imagine que pour une plainte il n'y a aucune chance, mais une réclamation justifiée?

Je vous remercie de votre attention, si vous avez une quelconque info qui pourrait m'aider, je suis intéressée :)

Bonne soirée à tous !

Par **fra**, le **20/06/2011** à **11:41**

Bonjour,

Le problème, qui est toujours le même, est de pouvoir retrouver sa trace car, après avoir mené à bien ses forfaits, il a dû s'évaporer dans la nature.

De toutes les manières, vous devez porter plainte au Commissariat car cela constitue une escroquerie par internet comme une autre, et la multiplication de ces dernières permet au service spécialisé en informatique de la Police de justifier de démarches poussées.

Pour le dédommagement, c'est une autre histoire !!